

Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents

TRANCHE 1 – Lot 3

Renaturation du Ru de Vigneux au droit du seuil du Poncelet

Réunion de piquetage du 01 juillet 2020

Lieu :	Ru de Vigneux sur le chemin communal d’Agnicourt-et-Séchelles – à 10h30			
Maître d’ouvrage :	Maître d’œuvre :	Entreprise :		
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d’Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Mise à disposition du Syndicat)	ETS MASCITTI NINO SA		
Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
M. LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat			✓
M. LE ROUX Patrice	Vice-Président du syndicat	✓		
M. BOURGEOIS	Vice-Président du syndicat	✓		
M. VAN ISACKER	Agriculteur et propriétaire de la zone de travaux			✓
M. CHARPENTIER	Maire de Chaourse		✓	
M. WATEAU	Agriculteur et adjoint à la mairie de Agnicourt-et-Séchelles		✓	
M. DEBRUN	Agriculteur		✓	
M. BLANCHE J.	Agriculteur		✓	
M. BLANCHE E.	Agriculteur		✓	
M. BARBIER Michaël	Entreprise Mascitti	✓		
M. GOETGHEBEUR Clément	USAGMA			✓
M. PACAUD Geoffrey	USAGMA	✓		
M. QUENTIN Damien	DDT		✓	
M. FALCONNET Madisone	AESN		✓	
M. MARLOT Romain	Fédération de pêche de l’Aisne	✓		
M. DUNTZE Martin	Fédération de pêche de l’Aisne			✓
M. ALAVOINE Jean-François	Office Français pour la Biodiversité			✓
Maire de Agnicourt et Séchelles	Maire		✓	

CONTEXTE :

Le lot 3 des travaux de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents vont débiter par la remise en fond de vallée du ru de Vigneux, au droit des parcelles de M. VAN ISACKER.

Les travaux vont l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale en date du 30 janvier 2019.

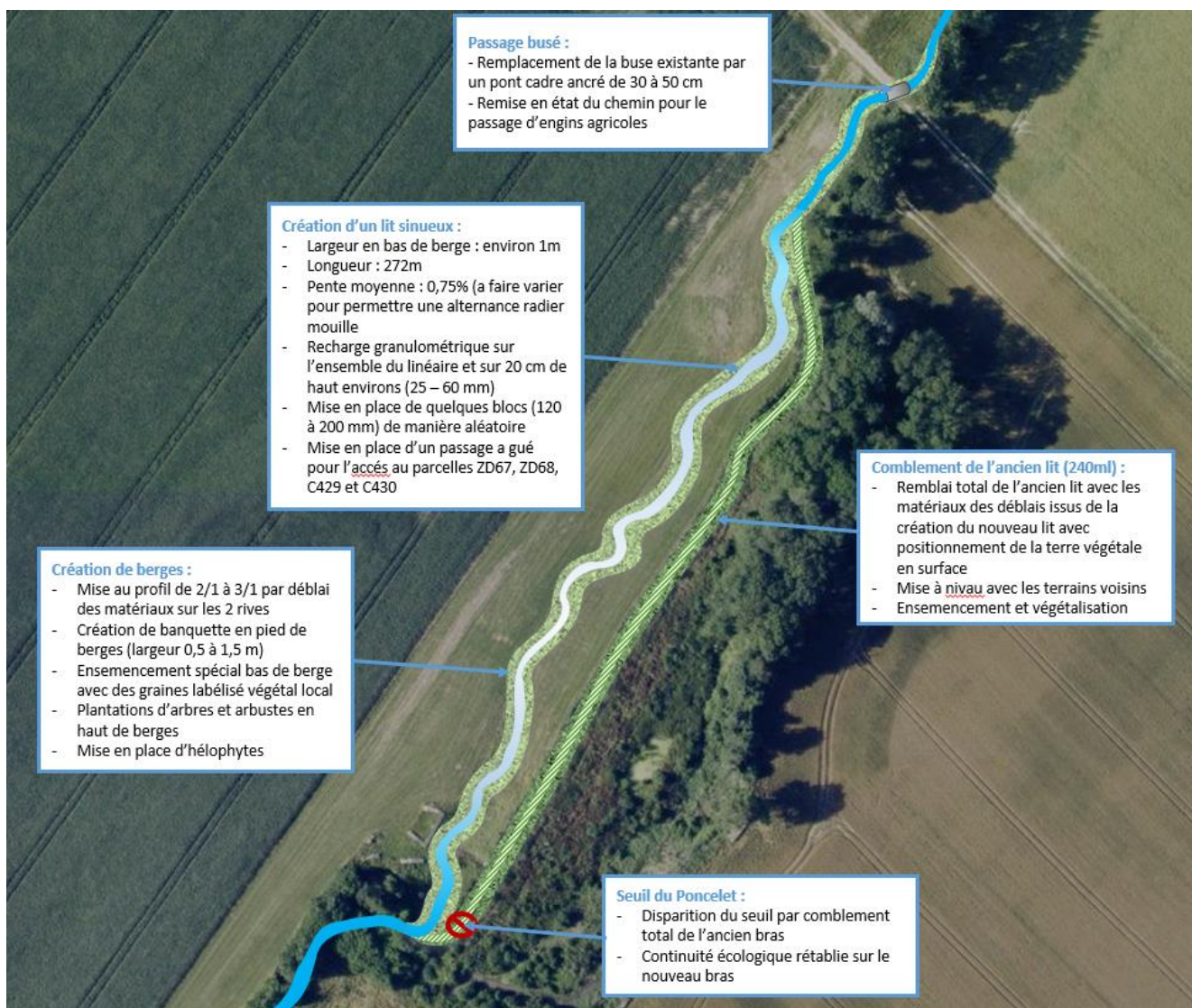
L'objectif est de retrouver le tracé historique du cours d'eau, modifié par l'implantation du moulin du Poncelet, aujourd'hui détruit.

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages pour le lot 1 de remise en état de la ripisylve, à l'entreprise ATENA Paysage pour le lot 2 de mise en défens du cours d'eau et à **l'entreprise MASCITTI pour le lot 3 de restauration du lit mineur.**

DETAIL DES TRAVAUX :

L'objectif global des travaux est de permettre au ru de Vigneux de ne plus passer dans son lit actuel perché, et de retrouver le fond de vallée.

Chaque typologie de travaux est décrite dans le compte rendu de piquetage précédent. Les travaux sont résumés ci-dessous :



REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le talutage des berges sur l'ensemble du linéaire est conforme aux recommandations du maître d'œuvre :



- Les pentes du passage à gué en rive droite sont conformes ; celles en rive gauche sont à finaliser.
- L'alternance radier mouille est conforme avant réouverture. Certaines reprises pourront être nécessaires après équilibrage du cours d'eau et après la mise en place de l'apport granulométrique.



- Comme vu avec l'entreprise, quelques souches seront récupérées pour recréer des caches pour la faune piscicole au niveau des mouilles.
- Des silex récupérés en aval seront mélangés à l'apport de granulat et disposés sur l'ensemble du linéaire.
- La réouverture, commencée ce jour, se fera sur deux jours pour échelonner le départ de matières fines dans le cours d'eau et diminuer l'impact sur le milieu :



- Un filtre à paille à bien été installé en aval de la zone de travaux et est fonctionnel :



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.

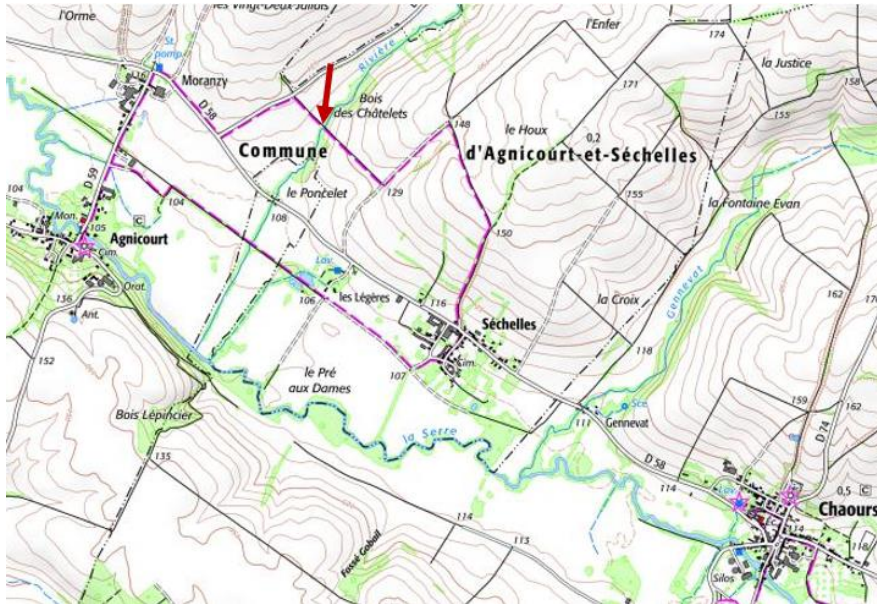
TRAVAUX A VENIR :

- La réouverture complète se fera le 02/07
- L'apport et la dépose de granulats se fera en fin de semaine prochaine
- Le remblai de l'ancien bras se fera dans les jours qui suivent la réouverture complète. Le comblement se fera d'amont en aval pour chasser la faune piscicole. Les deux seuils en aval seront en partie arrasés de manière grossière pour vider le bras et éviter de piéger la faune aquatique. Si des trous d'eau se forment, l'entreprise réalisera une pêche de sauvetage avant de remblayer.
- La mise en place du pont cadre se fera à partir du 21 juillet pour remplacer le busage existant



- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
- M. Michaël BARBIER – entreprise MASCITTI 06.21.65.08.12
- M. Clément GOETGHEBEUR – Union des syndicats 06.85.21.12.54

- La prochaine réunion se tiendra le **mercredi 8 juillet à 10h30**, sur site sur le chemin communal d'Agnicourt-et-Séchelles, au lieu-dit des « bois des Châtelets » et du « Poncelet » comme indiqué sur la carte ci-après :



FINANCEMENT :

- Ce programme pluriannuel de travaux est possible grâce à la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Le service technique,
GOETGHEBEUR Clément